

**Procès Verbal du Conseil d'Administration du lycée
François VILLON – 22/09/2017 (reporté au 26/09/2017)**

Ouverture de séance à 18h15 par M. BRAY.

Ce CA a lieu suite au report du 22 septembre 2017 pour le motif suivant : quorum non atteint.

10 participants :

- M. BRAY, Proviseur ;
- M. LEMAIRE, Proviseur adjoint ;
- M. GALTIER, Gestionnaire ;
- M. BLANCHO, Conseiller pédagogique d'éducation ;
- 1 représentant du personnel ATOSS : M. GUIHENEUF ;
- 1 représentante des parents d'élèves : Mme FERRAN ;
- 4 représentants du personnel enseignants : Mme HINGANT, M. PREVEL, Mme PEREIRA et Mme CORDES.

Secrétaire de séance : M. GUIHENEUF

+ Rubrique 1 : Ouverture de la séance

1. Approbation de l'ordre du jour :

Pour	Contre	Abstention
10	0	0

2. Approbation du PV de la séance du 27 juin 2017 : (annexe 0)

Pour	Contre	Abstention
10	0	0

+ Rubrique 2 : Points urgents

1. Autorisation de signer le nouveau contrat « machine à affranchir » : reporté à une date ultérieure
2. Autorisation de signer un contrat de maintenance d'ascenseurs pour les 3 prochaines années. M. BRAY propose le contrat de la société OTIS : (annexe 1)

Pour	Contre	Abstention
10	0	0

3. Autorisation de signer la convention entre le lycée François VILLON et le lycée Lazare PONTICELLI dans le cadre du reversement des reliquats du Micro-Lycée de Paris : (annexe 2)

Pour	Contre	Abstention
10	0	0

4. Autorisation de signer la convention entre le lycée François VILLON et madame Nadia FERRARI, psychologue auprès des élèves du Micro-Lycée : (annexe 3)

Pour	Contre	Abstention
10	0	0

5. Autorisation sur le projet « Ecole du spectateur » porté par Mme PEREIRA qui serait financé sur la ligne budgétaire « OSORTIES » : (annexe 4)

Pour	Contre	Abstention
10	0	0

Rubrique 3 : Autres points

1. Autorisation de signer la convention de séjour scolaire entre le lycée François VILLON et les PEP 75 (Pupilles de l'Enseignement public de Paris) : (annexe 5)

Pour	Contre	Abstention
10	0	0

Départ de Mme CORDES du CA.

2. Le règlement intérieur 2017-2018 :

Les enseignants font remarquer le problème des casquettes et des écouteurs dans les couloirs. L'entrée des lycéens ne se fait plus au 16, avenue Marc Sangnier mais au 16 bis avec les élèves du LPO Louis Armand.

Une salle de travail commune aux lycéens des deux établissements a été prévue dans un des préfabriqués.

Les enseignants demandent quand sera réglé tous les problèmes liés à l'arrivée de Louis Armand : pose des VP, VPI, tableaux blancs ; raccordement des ordinateurs, résolution du problème de réseaux internet et de téléphone.

Autre problème, l'éclairage dans certaines salles de cours et un accès au portail du lycée (16 bis) rendu difficile quand il pleut à cause d'un dysfonctionnement sur l'évacuation.

Monsieur BRAY invite tout à chacun d'écrire tous les problèmes rencontrés depuis la rentrée scolaire. Il remontera ces remarques auprès des ingénieurs de la Région Ile-de-France.

Pour	Contre	Abstention
8	0	0

Deux personnes n'ont pas participé au vote.

3. La Demi-pension :

M. BRAY rappelle qu'un lycée non inscrit à la demi-pension ne peut pas manger à la cantine. Et ceux qui oublieraient leur carte passeront à la fin du service.

Est posé le problème prévisible du passage des élèves, notamment au vu du trop grand nombre de lycéens avec l'arrivée du LPO Armand et du manque de guide-files. Il est très difficile d'avoir un devis pour la pose de ce guide-files lié au manque de contacts avec des entreprises susceptibles de le faire et aussi à « l'implication très faible » de la Région dans ce dossier.

Lycée – Collège François VILLON 10-16 avenue Marc Sangnier – 75014 PARIS
N° SIRET : 197 506 900 000 12 (lycée) – 197 525 447 000 11 (collège) – Code APE : 8531Z

La Région Ile-de-France propose « des solutions dérisoires et tardives » comme l'installation d'un salad'bar.

M. PREVEL fait remarquer qu'il y a un vrai problème autour du fait que des élèves paient et ne peuvent pas aller manger à cause de ce problème de passage.

Les parents et la FCPE sont remontés et mobilisés à travers des courriers envoyés à la Région.

Mme FERRAN fait d'ailleurs une remarque sur une bagarre qui aurait eu lieu entre deux élèves dans les escaliers d'accès au self, escaliers bondés et difficilement accessible aux AED.

M. BRAY lui répond qu'il a demandé à ce qu'il y est un AED en haut des escaliers et un en bas.

Mme HINGANT fait également remarquer que tous ces problèmes au self entraînent des retards en cours qui augmentent et qui sont difficilement vérifiables.

Tout cela entraine une question que ne manqueront pas de poser les parents à la Région : « la capacité de la cantine du lycée François VILLON a-t-elle été bien prise en compte pour accueillir tous les élèves à la rentrée 2017 ? »

4. Autorisation de signer la convention de partenariat entre le lycée François VILLON, le Lycée Henri IV et la COMUE Paris Sciences Lettres (PSL) dans le cadre d'une CPES : (annexe 6)

Pour	Contre	Abstention
9	0	0

Une personne n'a pas participé au vote.

L'ordre du jour ayant été atteint, la séance est close à 18h25.